



# Les P'tits Princes Année 2025-2026

## Règlement intérieur Consultable sur le site : [petiville.fr](http://petiville.fr)

### La garderie est ouverte les :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis :  
De 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Contact : Amandine SY (directrice)  
Tél : 02.35.31.70.49/ 07.60.15.40.22  
Courriel : [garderie@petiville.fr](mailto:garderie@petiville.fr)

### Le centre de loisirs est ouvert :

Les mercredis,  
Pendant toutes les vacances sauf août  
De 9h00 à 17h00- service cantine assuré  
Garderie matin à 7h45 et soir jusqu'à 18h00

## Modalités d'accueil et prestations :

Les P'tits princes accueillent votre enfant dès sa scolarisation.  
Une équipe qualifiée (tous diplômés) accueille votre enfant dans la structure et a pour mission de favoriser l'accueil de chaque enfant dans les meilleures conditions.

### Le financement :

Les factures seront éditées chaque fin de mois. Les tarifs sont calculés depuis janvier 2023 en fonction du quotient familial. Merci de fournir votre nouvelle attestation si vous avez un changement de situation.

Le paiement des factures s'effectue par prélèvement automatique ou directement à la perception.

### Réglementation :

1) Les P'tits Princes sont ouverts à tous les enfants en donnant une priorité à ceux dont les deux parents travaillent.

2) **Les familles sont priées de respecter les horaires, spécialement celui de la fin de la garderie, soit 18h30 et 18h00 pendant le centre de loisirs.**

3) **Plusieurs retards pourront entraîner l'exclusion de l'enfant.**

4) **Les parents s'engagent à ne pas laisser leur(s) enfant(s) seul(s) sur le parking.**  
Ils devront s'assurer de l'ouverture du service et confier l'enfant au personnel encadrant.

### Garderie :

Le soir, une animatrice ira chercher les enfants côté maternelle. Les parents doivent signaler la présence de l'enfant auprès de la maîtresse le matin. L'animatrice prendra tout de même en charge tous les enfants encore présents après le passage des parents, **si le dossier complet a bien été rendu.**  
Pour les enfants de primaire, ils devront aviser leur professeur qu'ils vont à la garderie.  
Les enfants se rendent directement à la garderie, en passant par la cour.  
Les enfants qui vont à la garderie le soir ne devront en aucun cas sortir de l'école.

### 5) Garderie et centre de loisirs :

- Les P'tits Princes se dégagent de toute responsabilité quant aux éventuels dommages subis par l'enfant ou provoqués par eux-mêmes ou par un tiers.

- L'enfant s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition pour les activités et également à respecter les animatrices. En cas de non-respect des règles des P'tits Princes, l'enfant pourra être exclu.
- Le personnel décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet personnel.
- Les parents s'engagent à ne pas amener leur(s) enfant(s) en cas de maladie contagieuse.
- L'enfant ne sera rendu qu'à la personne qui l'a confié ou aux autres personnes désignées dans le dossier.
- EN CAS D'ACCIDENT SÉRIEUX, LA DIRECTRICE PRENDRA LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN DE FAIRE TRANSPORTER L'ENFANT ACCIDENTÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER DÉSIGNÉ PAR LES PARENTS DANS LE DOSSIER.
- **Pour que l'inscription de l'enfant soit acceptée, le dossier doit être dûment rempli et retourné à la mairie. Tout dossier incomplet sera refusé.**